

## Rapport annuel du Ministère de la décentralisation et de la fonction publique sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique - Novembre 2014

01/11/2014

Prévu par la loi du 12 mars 2012 et précisé par le protocole d'accord du 8 mars 2013, le rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique présente des données sexuées et des analyses sur les trois versants de la fonction publique. Effectifs, recrutements, départs à la retraite, rémunérations, formation, conditions de travail, relations professionnelles et action sociale sont détaillés et analysés. Ce rapport est présenté chaque année au Conseil commun de la fonction publique puis transmis au Parlement.

**Consulter ici** le rapport annuel du Ministère de la décentralisation et de la fonction publique sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique - Novembre 2014